

AGRO-SERVICE 2000 MAURS
ZA LABORIE - RUE BERNARD PALISSY
ROUTE DE FIGEAC
I5600 MAURS

T : 04 71 47 82 99
F : 04 71 48 55 28

SIRET 433159 290 00181



SARL BOUSCA BOIS

LIEU DIT LE MAZER
46270 LINAC
FRANCE

N° de TVA FR76450347224

FACTURE N° 3138124

N° Client : 151747

Date : 17/07/2025

Page 1 / 1

N° DP 3040811
Succursale créditée 3 - MAURS

Date de DP 17/07/2025

Opération 100

Quantité	Référence	Désignation	Prix Unit HT	Remise	P.U. Net	Montant HT
2	LSA 047.02-1150230	TUYAU FUELFLEX REFOULEMENT D20MM ML	7,30	10,00%	6,57	13,14
1	LSA 008.12-3185551	SOUFLET PROGRESSIVES X3 10 30 50CM	32,60		32,60	32,60
1	LSA 047.02-1150385	GROUPE DE TRANSFERT FUEL 12V	199,00		199,00	199,00

Le vendeur se réserve expressément la propriété des marchandises livrées jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et intérêts, mais l'acheteur en devient responsable dès leur remise matérielle, le transfert de possession entraînant celui des risques.

TVA%	Montant HT	Remises	Frais Divers	Base HT	Montant TVA	Montant TTC
20,00	244,74			244,74	48,95	293,69
Echéance 000N00 - NET-COMPTANT				Total HT		244,74
293,69 A échéance au 17/07/2025 par CARTE BANCAIRE				Total TVA		48,95
				Total TTC		293,69
				Devise		EUR

IBAN : FR7618715002000800333066103 - CEPAFRPP871 - En cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire de 40 euros sera facturée et les sommes facturées entraîneront des pénalités de retard égales à trois fois le taux de l'intérêt légal

CONDITIONS GENERALES DE VENTE MIXTES

1.Préambule : Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») font loi entre les parties et s'appliquent dans leur intégralité à la vente de l'ensemble des biens neufs ou d'occasion (ci-après « les Produits ») ou services (ci-après « les Prestations »), proposés par AGRO SERVICE 2000 (ci-après «le Vendeur ») à ses clients professionnels et consommateurs (ci-après ensemble « les Clients »). En passant sa commande, le Client accepte sans réserve les présentes CGV et renonce à se prévaloir de tout autre document contradictoire, qui est inopposable au Vendeur. Le fait que le Vendeur ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

2.Commande : Lors ce qu'un devis est remis au Client, ce dernier à une durée de validité de trente (30) jours passé ce délai, le Vendeur pourra librement modifier son offre et le prix initialement communiqué. Hors vente directe en magasin de Produits, un bon de commande est systématiquement remis au Client lors de sa commande. Dans ce cas, la commande est considérée comme ferme et définitive dès la signature du bon de commande par le Client et le versement de l'acompte visé à l'article prix. Un exemplaire du bon de commande est remis au Client. Le Client peut également passer commande par téléphone. Dans tous les cas, la commande sera ferme et définitive une fois que le Vendeur aura réceptionné l'intégralité des informations demandées ainsi que le versement de l'acompte de la commande. Toute passation de commande par téléphone implique pour le Client d'avoir pris connaissance et accepté les présentes CGV. Le Vendeur se réserve le droit de refuser une commande dans le cas où le Client ne serait pas à jour de ses obligations de quelque nature que ce soit, et notamment sans que la liste soit exhaustive : défaut de règlement, incident de paiement ou d'éléments d'informations lors d'une précédente commande. Pareil refus, constitue un motif légitime au sens de l'article L.121-11 du Code de la consommation et n'aurait constituer un refus de vente.

3.Modification de la commande : Sous réserve des dispositions relatives au droit de rétractation pour les contrats conclus hors établissements et à distance une fois que la commande est devenue ferme et définitive, elle ne peut être ni annulée ni modifiée sans l'accord exprès, préalable et écrit du Vendeur et seulement si la demande est parvenue par écrit au Vendeur avant la réalisation des Prestations et/ou la livraison des Produits. Toute demande de Prestations ou de Produits supplémentaires fera le cas échéant l'objet d'un nouveau bon de commande et d'une facture supplémentaire. Le Vendeur peut apporter aux Produits commandés toutes modifications liées à une contrainte ou à une évolution technique rendues nécessaires à la réalisation de la commande, dans les conditions fixées à l'article D.213-4 du Code de la consommation.

4.Livraison : Pour les Clients consommateurs, les Produits sont livrés à la date ou dans le délai mentionné sur le bon de commande. A défaut d'une telle indication, ils seront livrés au plus tard soixante jours après la signature du bon de commande. En cas de non-respect de la date ou du délai de livraison convenu, le Client est informé qu'il pourra résoudre le contrat dans les conditions fixées par l'article L.138-2 du Code de la consommation. Pour les Clients professionnels, les dates de livraison n'ont qu'une valeur indicative et sont indiquées, pour le matériel neuf, en fonction des informations délivrées par les constructeurs ou importateurs. Aucune pénalité pour retard de livraison ne peut être réclamée. Les dépassements ne peuvent donner lieu à dommages et intérêts, à retenue ni à annulation des commandes en cours. Par principe, la délivrance des biens commandés s'effectue conformément à la commande par simple avis de mise à disposition dans les locaux du Vendeur qui seront précisés au Client. Ce dernier s'engage à retirer les biens commandés dans les 7 jours ouvrables qui suivent cet avis. Ce délai expiré, la livraison est réputée effectuée, la facture sera alors adressée au Client par le Vendeur. Lorsque par exception les Produits sont livrés à une adresse autre que les locaux du Vendeur, le coût du transport sera inclus dans le devis. Nos marchandises voyagent toujours avec risques et périls des destinataires même dans les cas où elles sont vendues franco de port.

En cas d'avaries ou de manquants, le Client doit faire toutes les constatations nécessaires auprès du transporteur, à réception des Produits. Toute réserve du Client concernant l'aspect général des produits ou d'éventuels manquants doit être mentionnée sur la lettre de voiture, valant procès-verbal de réception. Toute réserve doit être notifiée par le Client au Vendeur et au transporteur, par lettre recommandée avec accusé de réception, en précisant la nature des réclamations, dans les 3 jours de la livraison. A défaut, le Client perd tout recours contre le Vendeur et toute réserve émise par le Client, en dehors des conditions énoncées ci-avant, sera irrecevable. En cas de réception sans réserve des Produits par le Client, la responsabilité du Vendeur ne pourra être engagée. En tout état de cause, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si le Client est à jour de ses obligations envers le Vendeur, quelle qu'en soit la cause.

5.Réception des Produits : Le Client doit vérifier à la réception, la conformité des Produits livrés à la commande et l'absence de vice apparent. Il appartient au Client de fournir tous justificatifs fondant ses réclamations. Toute réclamation devra indiquer les numéros de commandes, de bons de livraison, de lots et être accompagnée d'échantillons des produits incriminés. Si aucune réclamation ni réserve n'est formulée à ce titre par le Client dans les 48 heures de la réception des produits, lesdits produits seront réputés acceptés.

6.Spécifications des Produits : Lors de la livraison du Produit, le Vendeur transmet au Client les consignes de sécurité et des conseils d'utilisation notamment sur le démarrage, la conduite, l'entretien (selon ce qui est défini dans le carnet d'entretien). Lorsqu'ils existent, le Vendeur remet également au Client le document de conformité CE, la notice d'utilisation de l'appareil et le carnet d'entretien. Le Client est toutefois informé que les spécifications liées aux Produits vendus notamment leurs conditions d'utilisation sont celles indiquées par le constructeur ou importateur et n'emportent de ce chef aucune garantie particulière de notre part lorsque le Client est un professionnel. Pour les matériels d'occasion, les indications fournies par le Vendeur proviennent des documentations techniques élaborées par les fabricants et sont purement approximatives, sans engagement du Vendeur quant aux capacités du matériel d'occasion à les respecter ; aucune responsabilité ne pourra donc être encourue par le Vendeur de ce fait. Sauf disposition contraires, les Produits sont assemblés, montés et mis en fonctionnement par le Client ou tout tiers désigné par lui sous sa seule responsabilité, que le cas échéant, s'il n'est pas un professionnel, doit recourir à un professionnel qualifié endossant cette responsabilité. Il est rappelé au Client qu'au regard de la technicité de nos Produits, ce dernier s'engage à disposer des compétences nécessaires pour disposer des Produits qu'il achète. Nos équipes restent à la disposition de la clientèle pour fournir toute information utile sur le Produit.

7.Retour des Produits : Tout retour d'un Produit est soumis à l'acceptation expresse et préalable du Vendeur. En tout état de cause, aucun retour ne sera admis au-delà d'un délai d'un (1) mois à compter de la vente. Le Produit doit être retourné en état neuf et dans l'emballage d'origine, sur présentation de la facture d'achat. Le retour de Produits ne donne en aucun cas droit à un remboursement du Client mais à l'établissement d'un avoir valable 1 an à compter de l'émission de l'avoir valable dans tous nos magasins AGRO SERVICE 2000.

8.Pièces détachées : Le Client consommateur est informé que les pièces détachées indispensables au fonctionnement des Produits sont disponibles selon la durée indiquée par le fabricant aux prix en vigueur au jour de leur commande.

9.Réalisation des Prestations : Pour les Clients consommateurs, les Prestations sont réalisées à la date ou dans le délai mentionné sur le bon de commande. Pour les Clients professionnels, la date de réalisation des Prestations est précisée dans la mesure du possible dans le bon de commande. Cette date n'est donnée qu'à titre indicatif et n'engage pas le Vendeur qui mettra tout en œuvre afin de respecter un délai raisonnable pour l'exécution de la commande, en fonction des spécificités de cette dernière.

Lors de la réception, le Client doit vérifier la conformité des Prestations à la commande. Le cas échéant, le Client doit informer le Vendeur par écrit de toute éventuelle réserve dans les quinze (15) jours calendaires suivant la réception des Prestations et conserver une copie de cette réclamation. A défaut de réclamation formulée par le Client dans ce délai, les Prestations seront réputées acceptées et aucune réclamation ne pourra être recevable. En cas de réclamation, le Vendeur se réserve le droit d'effectuer tout contrôle qu'elle jugera utile, notamment sur le site du Client. Le Client s'engage à ce titre à permettre l'accès à son site et devra mettre à disposition du Vendeur tous les éléments et accès nécessaires à son intervention.

10.Prix : Le prix des Produits et le cas échéant les prix des fournitures annexes (montage, expédition, livraison, etc.) qui figurent sur le bon de commande sont valables pendant la durée indiquée sur ledit bon. Les prix sont indiqués en euros, hors taxes et TVA comprise. En cas de modification du taux de TVA, le prix fera l'objet d'un ajustement à due proportion.

Pour les Clients professionnels, le prix est franco magasin. Pour les ventes réalisées avec des professionnels, si entre la date de la commande et celle de la livraison, le prix usine ou d'importation venait à être modifié par notre fournisseur, le nouveau prix sera automatiquement appliqué. De convention expresse, les parties excluent l'application des dispositions de l'article 1223 du Code civil. De ce fait, aucune réduction de prix ne pourra intervenir (disposition non applicable aux consommateurs).

11.Modalités de Paiement : Sauf disposition contraire, toute facture est payable comptant et n'ouvre droit à aucun escompte. Toute commande ferme implique le versement d'un acompte dont le montant est fixé dans le bon de commande sans pouvoir être inférieur à 30 %, à valoir sur le montant total du prix de la Prestation ou des Produits. Le paiement peut s'effectuer par transaction sécurisée par carte bancaire (CB, VISA, MasterCard, Eurocard), par chèques ou en espèces et en 3 fois. Le Vendeur peut suspendre les livraisons ou prestations jusqu'au paiement complet du prix. Si le Client paye en retard, le solde du prix encore dû deviendra immédiatement et entièrement exigible. Tout litige de facturation ou de livraison n'est pas suspensif de paiement de la facture.

11.1.Concernant le paiement par carte bancaire : Les informations bancaires relatives au Client sont cryptées puis traitées par notre partenaire financier.

11.2.Concernant le paiement en espèces : Le Client peut également payer en espèces. Dans ce cas, le Client est informé que le Vendeur ne peut accepter le paiement en espèces que pour toute facture d'un montant inférieur ou égal à mille euros (1 000 €). Il est rappelé au Client que c'est à lui de faire l'appoint et que le Vendeur n'est pas contraint d'accepter un paiement constitué de plus de cinquante (50) pièces de monnaie. Le Client est informé que les engagements du Vendeur ne débiteront qu'à compter de la réception de l'intégralité de la somme due.

12.Pénalités de retard : En cas de retard de paiement, même partiel, le Client professionnel sera tenu de payer un intérêt de retard au Vendeur égal trois fois le taux d'intérêt légal et ce à compter de la date d'échéance, lesdites pénalités se capitalisant dès qu'elles seront dues pour une année entière. L'intérêt de retard est calculé sur la base du montant TTC figurant sur la facture. Tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation de payer une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque ces frais de recouvrement sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

13.Réserve de propriété : Les risques sont à la charge du Client dès la livraison des produits dans les conditions du contrat nonobstant la réserve de propriété. Le Client s'engage à assurer les Produits au profit de qui il appartiendra, contre tous les risques qu'ils peuvent encourir ou occasionner dès leur livraison. Les Produits livrés demeurent la propriété du Vendeur jusqu'au complet paiement de leur prix en principal et accessoires, nonobstant le transfert des risques au jour de la livraison. En cas de défaut de paiement à l'échéance, le Vendeur reprendra possession des Produits dont il est resté propriétaire et pourra, à son gré, résoudre le contrat par simple lettre recommandée adressée au Client. La restitution des Produits impayés sera due par le Client défaillant à ses frais et risques, sur mise en demeure du Vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de défaut de paiement, lorsque le Vendeur doit revendiquer les Produits, il sera dispensé de restituer les acomptes reçus sur le prix dès lors qu'ils peuvent se compenser avec les dommages et intérêts dus par le Client (pour frais de restitution ou de remise en état). En cas de cession à un tiers, le Vendeur pourra en revendiquer le prix entre les mains du sous-acquéreur.

14.Vente avec reprise d'un produit d'occasion : Lorsqu'un bon de commande prévoit la reprise d'un bien d'occasion, le Client s'engage à livrer le produit, libre de tout gage, à l'établissement du Vendeur mentionné sur le bon de commande au plus tard au jour de livraison du produit acheté. La valeur de reprise est la valeur qui figure sur la fiche d'évaluation signée par le Vendeur et le Client. Elle est reportée sur le bon de commande dans le cas d'une livraison différée. Lorsque le client conserve provisoirement la détention du matériel repris, il doit en assurer l'entretien normal et l'assurer. L'ensemble des risques inhérents au matériel désigné demeure à sa charge jusqu'à la remise définitive à notre société ; le transfert des risques intervenant lors de la prise de possession effective de notre société. En cas de dégradation ou de baisse de la valeur du bien repris pour quelque raison que ce soit entre le jour de l'émission de l'offre de reprise et le jour de la livraison de ce dernier, une nouvelle estimation de l'offre de reprise sera effectuée. En cas de dégradation trop importante ou de disparition totale du bien, l'offre de reprise initiale sera annulée.

15.Contract conclu hors établissement et à distance : Conformément à l'article L.221-1 du Code de la consommation, un contrat est notamment conclu à distance lorsqu'il est conclu par téléphone avec le consommateur et il est conclu hors établissement notamment lorsqu'il est conclu entre un professionnel et un consommateur hors des lieux de ventes habituels du professionnel. Dans ces cas, le Client consommateur bénéficie des dispositions suivantes : -Le Client bénéficie d'un délai de 14 jours pour se rétracter du contrat conclu à distance à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement sans avoir à motiver décision. Les informations relatives à ce droit de rétractation ainsi que le formulaire de rétractation sont communiqués au Client en Annexe 1 des CGV. Le délai susvisé court : -pour les contrats portant sur une Prestation : à compter de la conclusion du contrat. -pour les contrats de vente de Produits : à compter de la réception du Produit par le Client consommateur. Conformément à l'article L.221-10 du Code de la consommation, le Vendeur ne peut recevoir aucun paiement, sous quelque forme que ce soit, de la part du Client, avant l'expiration d'un délai de 7 jours à compter du moment où la commande devient ferme et définitive pour les contrats conclus hors établissement.

16.Foires et salons : En cas de contrat conclu à l'occasion de foires ou de salons, le Client ne bénéficie d'aucun droit de rétractation.

17.1.Garanties légales (pour les consommateurs) : Le Vendeur est tenu des défauts de conformité du bien dans les conditions des articles L. 217-4 et suivants du Code de la consommation et des défauts cachés de la chose vendue dans les conditions prévues aux articles 1641 et suivants du Code civil.

Le Client peut formuler une demande au titre de la garantie légale de conformité ou au titre de la garantie des défauts de la chose vendue auprès du Vendeur.

Garantie légale de conformité : Lorsqu'il agit en garantie légale de conformité, le Client : -bénéficie d'un délai de deux (2) ans à compter de la délivrance du bien pour agir ; -peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L. 217-9 du Code de la consommation ; -est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les vingt-quatre (24) mois à partir de la délivrance du bien.

Garantie des vices cachés : Le Client peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du Code civil et que dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du Code civil.

Les garanties légales s'appliquent indépendamment de la garantie commerciale.

Le Vendeur procédera, au choix du Client, à un échange avec des biens identiques ou de qualité et de prix équivalents en fonction des stocks disponibles ou à un remboursement : - en cas de défauts cachés des biens vendus les rendant impropres à l'usage auquel ils sont destinés, ou diminuant tellement cet usage que le Client ne les aurait pas acquis ou n'en aurait donné qu'un moindre prix s'ils les avait connus. - en cas de livraison de produits non-conformes à la commande. Les éventuels frais de retour des produits viciés ou non-conformes seront supportés par le Vendeur.

17.2.Garantie commerciale constructeur : Outre les garanties légales ci-dessus, le matériel neuf et d'occasion peut bénéficier d'une garantie commerciale fabricant dont la durée et les conditions sont précisées dans le contrat de garantie, conditions dont le Client déclare avoir pris connaissance. L'application de la garantie commerciale est subordonnée au strict respect des prescriptions du carnet de garantie et des conseils du manuel d'entretien. La garantie commerciale est exclue si le défaut de fonctionnement provient : de l'intervention d'un tiers sans autorisation préalable ; en cas d'usage normale ou en cas de négligence et de défaut d'entretien ou d'utilisation de la part du Client. La différence entre ce remboursement et les frais effectivement engagés seront à la charge du Client non consommateur. Dans le cas où le vendeur serait poursuivi au titre d'un produit défectueux, sa garantie est exclue pour les dommages occasionnés aux biens professionnels de l'acheteur.

18.Force majeure : La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre les obligations du Vendeur. Le Vendeur ne saurait ainsi être tenu pour responsable de l'inexécution du contrat conclu en cas de force majeure à savoir notamment en cas de grève totale ou partielle notamment des services postaux, des moyens de transport et/ou de communications, inondation, incendie, intempéries, accidents et circulation perturbée, rupture des approvisionnements, législation ou décision d'urgence, mesures de confinement, de réquisition, pandémie et épidémie.

19.Responsabilité : La responsabilité du Vendeur ne peut en aucun cas être engagée pour une quelconque non-exécution de ses obligations pour tout fait dû : -au Client et notamment en cas de non-respect par ce dernier des conditions d'entretien des Produits achetés, ou pour tous problèmes liés à l'installation, au montage des marchandises non effectués par le Vendeur. - En cas de force majeure ou fortuit. Pour les Clients professionnels, la responsabilité du Vendeur est limitée au remplacement ou au remboursement sous forme d'avoir au choix du Vendeur du Produit reconnu défectueux. Aucune responsabilité ni pénalité ne sera acceptée en cas de rupture de stock et/ou dépassements des délais de livraison et/ou en cas de force majeure. Le Vendeur ne garantit pas les conséquences dommageables résultant de mauvais stockage, de mauvais usage ou entretien des Produits. Le Vendeur ne pourra être tenu responsable des dommages indirects, consécutifs ou immatériels causés au Client tels que manque à gagner ou perte d'exploitation. En tout état de cause, la responsabilité du Vendeur est plafonnée au montant du prix des produits concernés.

20.Données personnelles : Le Vendeur sera amené au cours de l'exécution du contrat à collecter les données personnelles des Clients (nom, prénom, adresse de facturation et de réalisation des travaux si différente, coordonnées téléphoniques). Ces données traitées par le Vendeur, seront collectées aux finalités exclusives de la gestion et du suivi des contrats ainsi que la preuve de ses obligations. Le Client est susceptible de recevoir des offres commerciales de notre société pour des produits analogues à ceux commandés. Aucune prise de décision automatisée n'est effectuée sur la base des données ainsi collectées. Il est rappelé que toute personne a le droit de demander l'accès, la rectification ou l'effacement des données la concernant, de même que la limitation du traitement lorsque l'effacement n'est pas possible, ainsi que le droit de s'opposer au traitement de ses données et le droit à la portabilité de ses données. Chaque personne est également en droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité compétente. Ces personnes peuvent exercer les droits dont ils disposent et/ou obtenir davantage d'informations sur leurs droits en s'adressant à AGRO SERVICE 2000 par courriel à l'adresse mail suivante serviceclient@agroservice2000.com.

21.Reglement des différends et juridiction : Les présentes CGV sont soumises au droit français. Lorsque le Client est un professionnel, pour tout litige relatif à la formation, l'exécution ou à l'interprétation des présentes, et à défaut d'accord amiable, sera seul compétent le Tribunal de Commerce du siège social du Vendeur.